

ECONOMIE SOCIALE : BILAN DE L'EMPLOI EN 2016

EN COOPERATION AVEC L'ACOSS-URSSAF ET LA CCMSA

Cécile BAZIN – Floriane LEGRAND – Guillaume PREVOSTAT - Jacques MALET

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique¹, représente **en 2016** : plus de **202 000 établissements**, **2 409 000 salariés dont 11,2% sous régime agricole**. La masse salariale est de près de **57 milliards d'euros**.

Avec 2,4 millions de salariés, l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles et fondations) a représenté 12,8% de l'emploi privé, **soit près d'un emploi sur huit**. Cet ensemble est principalement porté par le secteur associatif (83% des établissements, 77% des effectifs salariés et 69% de la masse salariale), sa colonne vertébrale.

Les effectifs salariés d'économie sociale ont progressé de 6%, entre 2008 et 2015, quand l'ensemble de l'emploi privé (hors ES) fléchissait de 1%. Cette tendance s'est inversée entre 2015 et 2016, avec une poursuite de la hausse des effectifs d'économie sociale de 0,4%, dépassée cette fois (0,9%) par celle du secteur privé (hors ES).

Dans cet ensemble d'économie sociale en progression globale, on distinguera le régime général, évoluant de 0,5% en 2016, et le régime agricole, en retrait de 0,6%, soit près de 2 800 emplois de moins en 2016.

Au plan national, les effectifs salariés d'économie sociale représentent 12,8% de l'ensemble de l'emploi privé. Autour de cette moyenne nationale, la Bretagne dépasse 16%, de même que la Réunion, quand l'Île-de-France se situe à 8,8%. Ce ratio dépend tout autant du dynamisme de l'économie sociale que du dynamisme – ou de l'atonie – du secteur économique en général, dans chacune des régions.

Deux cartes, représentant successivement les 17 nouvelles régions et l'ensemble des départements, sont mises ici à la disposition des acteurs et des décideurs, pour leur présenter la réalité et les enjeux de ce secteur, au plus près de leurs préoccupations.

Ce bilan est construit à partir d'une coopération très étroite que l'équipe de Recherches & Solidarités développe depuis dix ans avec la direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS-URSSAF, ainsi qu'avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.² L'unicité du périmètre et de la méthode d'observation, entre les deux régimes de sécurité sociale, assure une vision exhaustive des quatre composantes juridiques de l'économie sociale. Les définitions et précisions méthodologiques figurent en annexe. Lorsque les données sont présentées à l'unité près, elles doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

AVEC LE SOUTIEN DE



¹ La loi ESS du 31 juillet 2014 définit pour la première fois le périmètre de l'économie sociale. Au côté de nouvelles formes d'entrepreneuriat dont elle précise les conditions, elle met en avant les acteurs historiques et statutaires que sont les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives qui font l'objet de ce suivi annuel.

² Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Sabine MEUNIER, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR (ACOSS-URSSAF) ainsi que Patrick LE BOURHIS et Marc PARMENTIER (CCMSA).

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN FRANCE EN 2016

2,41 millions de salariés : près d'un emploi privé sur huit. Le tableau suivant présente chacune des quatre composantes, avec une part prépondérante pour le secteur associatif, qui se confirme comme la colonne vertébrale de l'économie sociale.

Tableau 1 – Poids de l'économie sociale en 2016 (en %)

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Économie sociale	Secteur privé
Effectifs salariés	9,8%	1,7%	0,8%	0,5%	12,8%	100,0%
Masse salariale	7,0%	1,8%	0,9%	0,4%	10,1%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A titre de repères, l'emploi associatif (9,8%), à lui seul, est plus important que l'ensemble du secteur de la construction ou encore de celui des transports qui représentaient chacun environ 7,5% des emplois privés, en 2016 (Source : ACOSS STAT n°246 – Mars 2017). Le tableau suivant présente les principales données issues du régime général et du régime agricole, à la fois en valeur et en pourcentage.

Tableau 2 – Composition de l'économie sociale en 2016 (en valeur et %)

	Établissements		Effectifs salariés		Masse salariale	
			(en milliers de personnes physiques)		(en millions d'euros)	
Associations	166 872	82,5%	1 853	77,0%	39 140	68,8%
Coopératives	26 182	13,0%	314	13,0%	10 083	17,8%
Mutuelles	7 500	3,7%	157	6,5%	5 198	9,2%
Fondations	1 536	0,8%	85	3,5%	2 359	4,2%
Économie sociale	202 090	100,0%	2 409	100,0%	56 780	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les données sont présentées à l'unité près, mais doivent être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Les associations représentent près de 83% des établissements employeurs, 77% des effectifs salariés, et compte tenu des temps partiels plus nombreux dans ce secteur, près de 69% de la masse salariale distribuée dans l'économie sociale. Le tableau suivant permet de voir l'effectif salarié moyen dans chacune des composantes de l'économie sociale, et le salaire moyen annuel distribué.

Tableau 3 – Caractéristiques des composantes de l'économie sociale en 2016

	Taille moyenne des établissements (nombre moyen de salariés par établissement)	Salaire annuel moyen par emploi (en €)
Associations	11,1	21 122
Coopératives	12,0	32 149
Mutuelles	20,9	33 196
Fondations	55,6	27 623
Ensemble de l'économie sociale	11,9	23 573
Ensemble du secteur privé	9,4	29 787

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

En fait, 53% des établissements associatifs sont de petites structures comportant moins de 3 salariés. En revanche, principalement dans le secteur sanitaire et social, 4,8% des associations comptent plus de 50 salariés. La taille moyenne s'établit à 11 salariés, sans changement depuis 2012. Compte tenu d'une proportion significative de contrats à temps partiel, le salaire annuel moyen associatif est d'un peu plus de 21.000 euros, inférieur à celui des fondations, et plus encore à celui des coopératives et mutuelles. La taille moyenne des coopératives est proche de celle des associations, tandis que celle des mutuelles dépasse 20 salariés et celle des fondations, bien qu'en recul par rapport à 2015, dépasse 55 salariés.

UN SECTEUR AGRICOLE IMPORTANT : Au sein de l'économie sociale, il représente 10% des établissements, 11,2% des effectifs salariés car leur taille est un peu plus importante qu'au sein du régime général, et 13% de la masse salariale distribuée.

Précisons bien qu'il s'agit ici de la part des emplois de l'économie sociale dans le secteur privé uniquement, et non dans l'emploi en général qui comprend secteur privé et secteur public. La présence de ce dernier dans les calculs modifie sensiblement la lecture et le classement, selon la place plus ou moins importante de l'emploi public dans chacune des régions.

En 2016, la part que représente l'économie sociale au sein de l'emploi privé dans les 13 régions et les 4 DOM, varie de 8,8% en Ile-de-France à 16,3% en Bretagne. Le tableau suivant présente la situation pour chacune des 13 régions métropolitaines et pour ces quatre régions de l'Outre-mer.

Tableau 4 – Part de l'emploi dans l'économie sociale par région en 2016

Régions	Total des effectifs salariés d'économie sociale	Part des effectifs salariés d'économie sociale dans l'ensemble du secteur privé	Rang
Bretagne	142 867	16,3%	1
Réunion	24 331	16,3%	2
Guadeloupe	11 335	15,7%	3
Martinique	11 434	15,2%	4
Occitanie	220 480	15,1%	5
Bourgogne-Franche-Comté	106 424	14,7%	6
Nouvelle-Aquitaine	226 291	14,6%	7
Pays de la Loire	155 985	14,1%	8
Normandie	120 489	14,1%	9
Grand-Est	204 697	13,9%	10
Hauts-de-France	203 230	13,7%	11
Auvergne-Rhône-Alpes	307 152	13,3%	12
Centre-Val de Loire	88 789	13,2%	13
Guyane	3 845	12,6%	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	167 017	12,2%	15
Corse	8 683	10,4%	16
Ile-de-France	405 614	8,8%	17
France entière	2 408 661	12,8%	
France hors Ile-de-France	2 003 048	14,0%	

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

La situation spécifique de l'Ile-de-France, avec une assez faible part des effectifs salariés d'économie sociale (8,8%), justifie la présentation d'un ratio général qualifiant la province. Celui-ci est de 14%, soit un emploi privé sur sept.

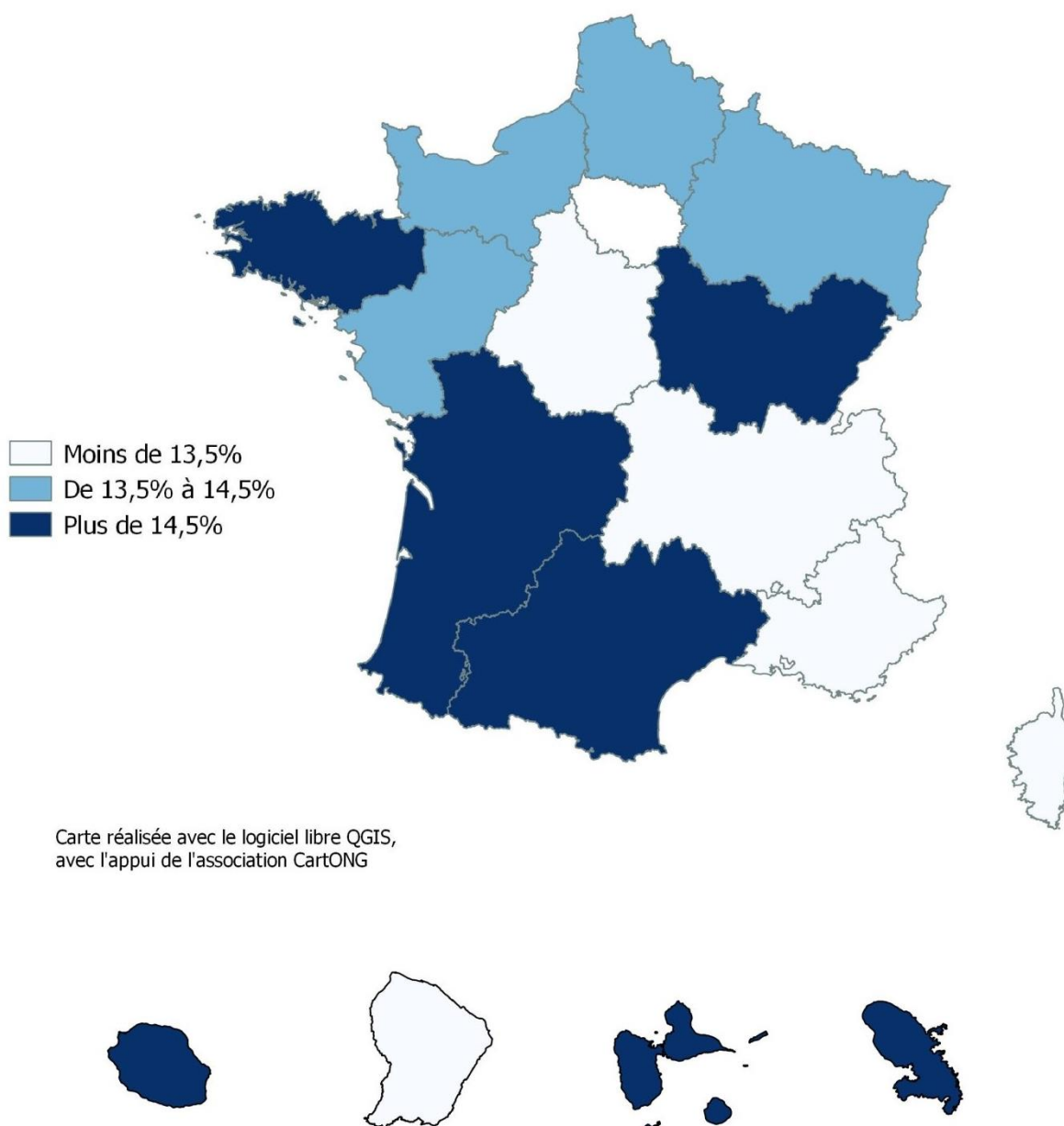
Ce tableau est prolongé par deux cartes, respectivement consacrées aux régions et, plus finement, aux départements.

Cette première carte illustre le tableau précédent, en découpant les régions selon trois strates, depuis celle dans laquelle le poids des salariés de l'économie sociale au sein du secteur privé est inférieur à 13,5%, jusqu'à celle qui comporte les régions où il dépasse 14,5%.

Rappelons que ce ratio dépend tout autant du dynamisme – ou de l'atonie – de l'économie sociale, au numérateur, que du dynamisme - ou de l'atonie - du secteur économique en général, au dénominateur.

Part de l'économie sociale dans l'emploi privé en 2016

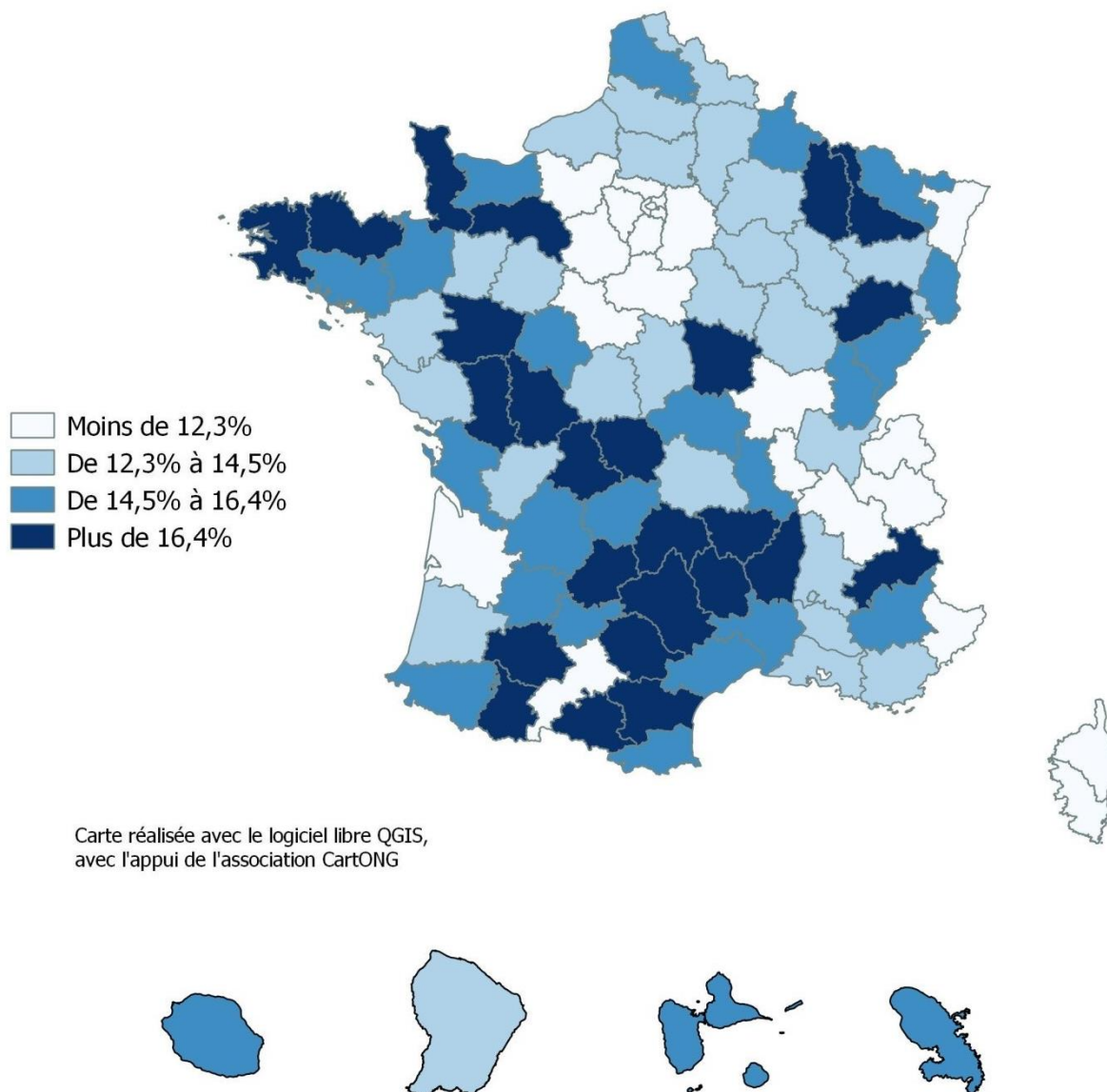
Selon le découpage en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.



Cette carte s'appuie sur le nouveau découpage des régions, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Au sein de la strate la plus élevée (plus de 14,5%), on trouve dans l'ordre la Bretagne, l'Occitanie, la Bourgogne-Franche Comté, et la Nouvelle Aquitaine. Dans la strate présentant un ratio inférieur à 13,5%, PACA, la Corse et l'Île-de-France ferment la marche.

Ces nouveaux territoires sont parfois très étendus, et il peut exister de nombreuses disparités au sein même de ces grandes régions. Pour avoir une approche plus fine, une seconde carte, présentant chacun des départements, permet de distinguer quatre strates, allant de moins de 12,3% de l'emploi privé, à plus de 16,4%.

Part de l'économie sociale dans l'emploi privé en 2016



Au sein de la strate la plus élevée (plus de 16,4%), sept départements comportent plus de 20% d'emplois d'économie sociale. Il s'agit, dans l'ordre, de la Lozère, essentiellement par le poids de son secteur associatif, de la Creuse, dont le secteur mutualiste est particulièrement important, du Cantal, de l'Aveyron, et de la Haute-Loire, départements riches en associations employeurs, et du Tarn, remarquable par le poids des effectifs salariés recensés dans les fondations. Vient en septième rang le département des Deux-Sèvres, bien connu pour la richesse de ses mutuelles : leurs effectifs représentent 31,5% du total de l'économie sociale, pour une moyenne nationale de 6,5% en 2016, comme indiqué dans le tableau 2.

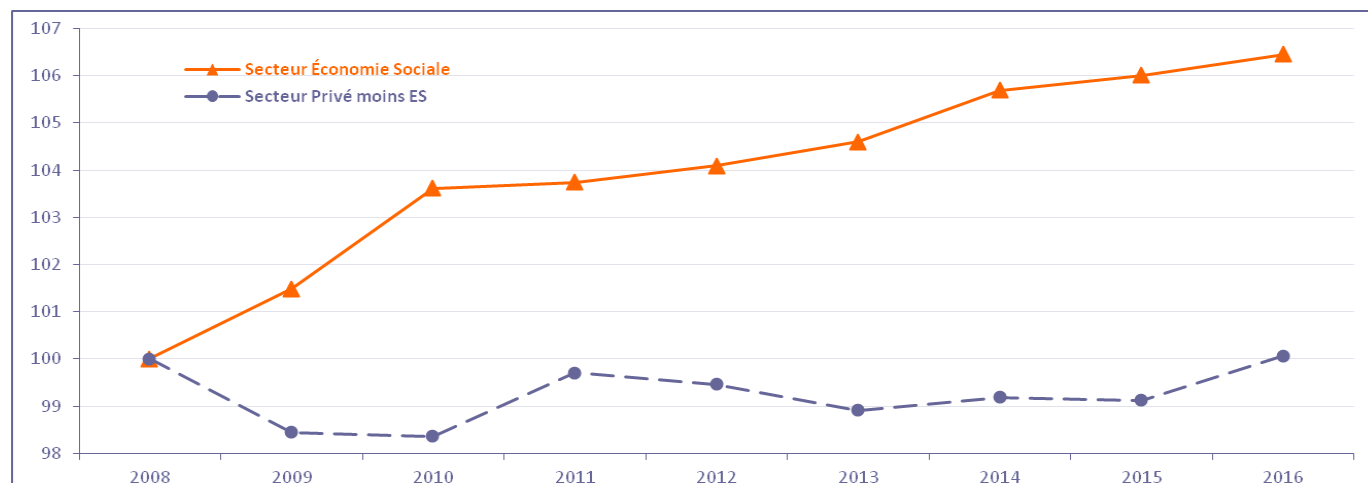
Au sein de la strate présentant un ratio inférieur à 12,3%, six départements de l'Ile-de-France sur huit ferment la marche, avec une proportion inférieure à 9%. Le Val-de-Marne (9,5%) et Paris (11,3%), se situent juste un peu au-dessus.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MOUVEMENT

Méthodologie : Pour mettre en avant les caractéristiques du secteur étudié, nous avons choisi de les comparer à celles de l'ensemble du secteur privé, hors économie sociale.

Le graphique suivant présente les évolutions respectives des effectifs salariés d'économie sociale et des autres effectifs salariés du secteur privé. Depuis 2008, ces effectifs dans les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles ont augmenté de 6,5% environ, dans un contexte général très instable et défavorable pour le secteur privé, hors économie sociale.

Graphique 1: Évolution comparée de l'emploi de l'Économie Sociale et du secteur privé (hors ES)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. **Lecture:** les valeurs sont calculées en base 100 (2008).

Cette courbe présente d'abord une forte baisse des effectifs du secteur privé (hors ES), en 2009, suite à la crise économique et financière. Un « effet retard », lié à sa moindre exposition directe à la conjoncture économique, a permis au secteur de l'économie sociale de poursuivre sa progression pendant les deux années 2009 et 2010. Au-delà, l'évolution a été faible, mais réelle, avec une belle accélération en 2014. Au bilan de ces 8 années, le secteur de l'économie sociale a vu ses effectifs progresser nettement, quand le secteur privé (hors ES) se situe au même niveau qu'en 2008.

UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE

Le zoom sur 2015-2016, dans le tableau suivant, montre le décalage qui existe entre les évolutions respectives du secteur de l'économie sociale et de l'ensemble du secteur privé (hors économie sociale), mais aussi entre les différents régimes de sécurité sociale.

Tableau 5 – Évolution constatée entre les années 2015 et 2016

		Établissements	Effectifs salariés	Masse salariale
Économie sociale		- 0,5%	0,4%	1,6%
dont	Régime général	- 0,6%	0,5%	1,6%
	Régime agricole	0,9%	- 0,6%	1,8%
Secteur privé (hors ES)		- 0,1%	0,9%	1,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

En 2016, le nombre d'établissements de l'économie sociale diminue (- 0,5%), pendant que le secteur privé, hors économie sociale, connaît lui aussi une diminution du nombre d'établissements mais moins importante.

Pour autant, les effectifs salariés et la masse salariale, aussi bien pour l'économie sociale que pour le secteur privé hors ES, affichent une légère augmentation. Le secteur privé hors ES voit son niveau d'emplois et de masse salariale progresser un peu plus vite que dans l'économie sociale.

Au sein même de l'économie sociale, les tendances sont un peu différentes, selon qu'il s'agit du régime général ou du régime agricole : entre l'année 2015 et 2016, le régime agricole a vu son effectif salarial diminuer de 0,6%, tandis que le nombre d'établissements a augmenté (0,9%). Au sein du régime général, la légère baisse du nombre d'établissements (- 0,6%) n'a pas empêché une légère hausse des effectifs salariés (+ 0,5%).

LE REDRESSEMENT DE L'EMPLOI ASSOCIATIF SE CONFIRME EN 2016

Après une année 2011 difficile pour le secteur, selon l'effet retard observé après la crise économique et financière de l'année 2008, les quatre années qui ont suivi avaient présenté un redressement de l'emploi qui se confirme au titre de l'année 2016, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6 – Présentation du secteur associatif en 2016 – Données arrondies

	Établissements	Effectifs salariés	Masse salariale (en milliers d'€)
Régime général	160 050	1 764 720	37 384 150
Régime agricole	6 820	88 310	1 755 940
Total associations	166 870	1 853 030	39 140 090
Variation 2015-2016	- 0,5%	0,7%	1,9%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Les associations employeurs sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs (légère progression en 2016) et près de 5% du nombre des salariés. Globalement, tous régimes confondus, le nombre des établissements a diminué (- 0,5%) contrairement au nombre de salariés qui est en hausse (0,7%). On constate donc une progression des effectifs salariés de près de 13.000 emplois, en dépit de ce léger recul de 830 établissements.

N'oublions pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix, soit plus que le secteur de la construction ou que celui du transport. La présentation de ce bilan associatif sera prolongée dans le cadre de la 15^{ème} édition annuelle de « *La France associative en mouvement* », dont la parution est prévue à la rentrée d'automne. On verra, notamment, que dans cet ensemble qui résiste bien, quelques faiblesses se confirment, dans le secteur de l'aide à domicile et dans celui de la culture.

UN SECTEUR DES FONDATIONS EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Les fondations représentent 3,5% de l'emploi de l'économie sociale, et un peu plus de 4% de la masse salariale, les plaçant assez loin derrière les associations. Pour autant, leur nombre d'établissements augmente régulièrement, atteignant 1 536 en 2016. Il s'agit d'établissements importants, dont le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 8 – Présentation des fondations ⁽¹⁾

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Effectifs salariés	Etablissements	Effectifs salariés	Etablissements	Effectifs salariés
2011	28	328	1 243	71 203	1 271	71 531
2012	28	348	1 302	74 156	1 330	74 504
2013	26	293	1 360	76 263	1 386	76 556
2014	29	342	1 438	80 822	1 467	81 164
2015	31	400	1 480	84 751	1 511	85 151
2016	28	379	1 508	85 003	1 536	85 382

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement Recherches & Solidarités. ⁽¹⁾ les chiffres sont ici présentés à l'unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2011 et 2016, le nombre total des fondations qui emploient des salariés³ a progressé de 21%, et les effectifs salariés correspondant de 19,5%. Après d'importantes progressions au cours des 4 dernières années, l'année 2016 enregistre une augmentation plus modérée : elle est de 1,7% pour le nombre d'établissements et de 0,3% pour le nombre d'emplois. La fusion d'établissements, notamment dans le secteur sanitaire et social, peut expliquer une partie de ce ralentissement de la progression, tant pour ce qui concerne le nombre d'établissements que pour ce qui concerne les effectifs.

En fait, la frontière est assez ténue, entre le secteur associatif et celui des fondations. On observe des similitudes quant à leur mode de fonctionnement. On sait aussi que les acteurs de terrain font le plus souvent référence à la raison sociale d'un établissement, sans forcément distinguer, voire connaître, son statut juridique.

Ceci est tout particulièrement important dans le domaine sanitaire et social parce qu'il est le plus riche en fondations. C'est la raison pour laquelle nous examinons désormais les deux secteurs dans un ensemble non lucratif, notamment dans le cadre de notre convention pluriannuelle avec le Centre de Ressources Social Médicosocial Santé porté par l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

³ N'oublions pas, en effet, que cette publication réservée à l'emploi ne prend pas en compte les associations (85% environ) et les nombreuses fondations qui ne disposent pas de salariés et dont la ressource humaine repose sur le bénévolat.

NOUVELLE EROSION DU SECTEUR COOPERATIF

Nota : Concernant ce secteur coopératif, le nombre des établissements et le nombre des salariés correspondent strictement à la définition juridique dédiée (coopératives de production : sociétés coopératives ouvrière de production et de crédit – codes juridiques INSEE 5458, 5558, 5658). Des données différentes circulent à l'initiative des organisations représentatives du secteur, comportant vraisemblablement des effectifs appartenant à des filiales ne relevant pas du même périmètre juridique.

L'année 2016 est marquée par un léger repli des effectifs salariés, pour une grande part lié aux coopératives agricoles.

Tableau 8 – Présentation du secteur coopératif en 2016 (données arrondies)

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Établissements	Effectif salarié	Établissements	Effectif salarié	Établissements	Effectif salarié	Évolution de l'effectif salarié 2015-2016
Coopératives agricoles	5 665	73 160	78	785	5 745	73 940	- 1,7%
Coopératives de production	38	745	1 620	27 360	1 655	28 100	1,0%
Coopératives de crédit	7 015	72 940	9 040	91 900	16 055	164 840	- 0,3%
Coopératives de consommation	NC	NC	270	5 320	270	5 325	- 0,4%
Coopératives artisanales	NC	NC	270	2 950	275	2 960	3,6%
Coopératives commerciales	-	-	73	5 400	73	5 400	- 27,1% ⁽¹⁾
Autres coopératives	135	1 780	1 970	31 290	2 110	33 070	1,4%
TOTAL COOPERATIVES	12 860	148 640	13 320	165 000	26 180	313 640	- 0,9% ⁽²⁾

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Ces données ne sont pas communicables en respect du secret statistique. (1) Voir le commentaire concernant cette baisse spécifique. (2) Ce résultat doit être lu compte-tenu des mouvements observés dans le secteur des coopératives commerciales.

On compte près de 26 200 établissements coopératifs, répartis entre le régime agricole (essentiellement composé de près de 55% de coopératives de crédit et 44% de coopératives agricoles) et le régime général (dont 68 % sont des coopératives de crédit). Les effectifs salariés s'élèvent à 313 600, en 2016. Ils se répartissent assez équitablement, en une petite moitié sous le régime agricole (47,4%), dont plus de 73 150 salariés dans les coopératives agricoles et près de 73 000 dans le domaine du crédit, et une petite majorité (52,6%) sous le régime général, dont près de 92 000 dans le seul secteur du crédit.

A partir d'une diminution globale du nombre de salariés (- 0,9%, soit près de 3 000 emplois de moins en 2016), on distinguera le cas des effectifs des coopératives agricoles qui ont perdu plus de 1.200 emplois (après une baisse de 3% déjà enregistrée en 2015). Certes, cette diminution s'est un peu ralentie en 2016, mais la perte des effectifs salariés s'établit à - 4,7%, environ, entre 2014 et 2016.

Les coopératives de crédit ont enregistré une légère diminution de leurs effectifs (- 0,3%) après une année 2015 quasi stable (- 0,1%). Les coopératives de consommation maintiennent à peu près les leurs, avec un recul de 0,4% en 2016, faisant suite à une année 2015 plus difficile (- 4,5%).

Le lecteur aura noté une importante diminution des effectifs au sein des coopératives commerciales (27%). Environ 2.000 emplois manquent à l'appel en 2016, au sein du périmètre juridique correspondant à ces établissements. Ceci intervient après une évolution en 2015 quasiment stable. En fait, il semble que ces évolutions ne correspondent pas à des pertes d'emplois, mais à des mouvements observés dans plusieurs départements, les conduisant hors du périmètre juridique des coopératives.

Enfin, les coopératives de production regagnent plus de 260 emplois en 2016, après en avoir perdu près de 330 en 2015. Elles affichent donc une augmentation de 1% pour l'année 2016. De leur côté, les coopératives artisanales tirent leur épingle du jeu : après une progression de 0,6% en 2015, elles affichent une évolution significative d'une centaine d'emplois en 2016.

UN SECTEUR MUTUALISTE EN EVOLUTION CONSTANTE

En 2016, ce secteur représente environ 7 500 établissements pour un nombre de salariés de plus de 157.000. Après une nette augmentation de 1,5% en 2014, les années 2015 et 2016 sont marquées par un quasi maintien des effectifs salariaux.

Tableau 9 – Présentation du secteur mutualiste en 2016 (données arrondies)

	Régime agricole		Régime général		Total du secteur		
	Etablissements	Effectifs salariés	Etablissements	Effectifs salariés	Etablissements	Effectifs salariés	Evolution des effectifs salariés 2015-2016
Sociétés d'assurances mutuelles	NC	NC	1 860	31 390	1 860	31 395	1,2%
Assurance mutuelle agricole	91	15 440	NC	NC	96	15 880	1,6%
Mutuelles (de santé)	150	15 385	5 115	91 060	5 265	106 440	- 0,1%
Autres organismes mutualistes	250	2 760	28	120	280	2 880	- 26,1% (1)
TOTAL MUTUELLES	490	34 870	7 000	122 500	7 500	156 600	- 0,3% (2)

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S – NC : Ces données ne sont pas communicables en respect du secret statistique. (1) Voir le commentaire concernant cette évolution. (2) Ce résultat doit être lu compte-tenu du mouvement observé dans le secteur des « autres organismes mutualistes ».

Les mutuelles de santé représentent à elles seules plus des deux-tiers des établissements et des emplois du secteur mutualiste. Celles-ci sont en très légère baisse (- 0,1%) en 2016, tout comme en 2015. Les sociétés d'assurances mutuelles ont évolué de + 1,2%, comme en 2015 également.

Quant aux « autres organismes mutualistes », ils enregistrent une forte baisse de leurs effectifs que nous avons repérée essentiellement au sein du régime agricole et dans un département particulier. Ceci s'apparente donc à une réorganisation et/ou à un changement de statut juridique, mais pas à une perte d'emplois.

POUR ALLER PLUS LOIN :

A partir des mêmes sources et selon la même méthodologie :

- [Les bilans de l'emploi dans l'économie sociale à l'échelle de chaque région](#)
- Pour chaque région, les chiffres clés des départements qui la composent à paraître au 4^{ème} trimestre 2017.

Pour appréhender la diversité du secteur et son rôle économique et social :

La [3^{ème} édition de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire](#). Observatoire national de l'ESS – CNCRESS. Editions DALLOZ – Hors-série *Juris Associations*. Juin 2017.

AVERTISSEMENT

Dans le cadre d'une harmonisation des concepts entre ACOSS-URSSAF, l'INSEE et la DARES, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale qui servent de base à cette publication, ont connu des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source et le périmètre des effectifs intérimaires, ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries⁴.

Par ailleurs, l'introduction depuis mars 2015, de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, ont pu conduire à des révisions plus importantes au cours de cette phase de montée en charge.

Une analyse approfondie des données 2016 relative au secteur de l'économie sociale et notamment du secteur associatif, a permis à l'équipe de Recherches & Solidarités de relever les principaux changements suivants, allant dans le sens d'une meilleure connaissance de la réalité :

- La quasi-totalité des établissements répertoriés sous le code juridique 9210 *Associations non déclarées* ont été requalifié en 9220 *Associations déclarées*.
- Près de 600 établissements, parmi lesquels de nombreuses missions locales faisant partie jusque-là du secteur public, ont intégré le secteur privé. Leur code APE a également été revu et nombre d'entre eux ont basculé du code 9499Z *Activités des organisations associatives non classées ailleurs* et du code 8899B *Action sociale sans hébergement non classée ailleurs* vers le code 8413Z *Administration publique des activités économiques*, classé dans nos publications dans les *Activités liées à l'emploi*. C'est ainsi que, pour l'année 2015, les effectifs salariés de ce secteur sont passés de 40 000 à 53 000. Inversement, les effectifs des établissements classés en 9499Z ont été ramenés à 194 000 (196 000 antérieurement), et ceux des établissements classés en 8899B, à 144 000 (152 000 antérieurement).

Ces différents mouvements ont eu un impact sur les séries annuelles. Ils ont conduit à construire une nouvelle série de données pour les années antérieures à 2016. Cette nouvelle série sert de données de références pour la présente publication et pour celles qui sont à venir. Cette rupture interdit tout rapprochement entre les données publiées ici et celles des publications antérieures.

Par ailleurs, plusieurs bascules de catégories juridiques et de code APE ont également été observées cette année, dans les données de la Mutualité Sociale Agricole. Elles se concentrent sur certains départements et sur les secteurs d'activités suivants : *Activités des organisations patronales et consulaires* (9411Z), *Activités des organisations professionnelles* (9412Z), *Activités des organisations associatives non classées ailleurs* (9499Z) ainsi que sur *l'Agriculture, élevage, chasse pêche* (division 01, 02 et 03).

Enfin, comme chaque année, des mouvements ont été relevés entre 2015 et 2016 : une cinquantaine d'associations transformées en fondations, des fusions dans les mutuelles entraînant parfois des changements de statut juridique ou de code APE, des transferts d'établissements d'un département à un autre, des restructurations dans les coopératives... Ils peuvent expliquer des évolutions parfois significatives à l'échelle régionale et plus encore départementale.

⁴ Pour plus de précisions, se reporter à l'ACOSS STAT n°249 de juin 2017.

DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeurs porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, **les effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- La définition du champ du **secteur privé** correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, à compter de la diffusion des chiffres du premier trimestre 2017. Il exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et à l'exception des caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- La **masse salariale totale** ou **l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.